

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2024/254/DEL/9.1

Séance du 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 novembre, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, M. VASSELIN Julien, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme INZANI Béatrice par M. MARTIN Jean-Marie, M. SEIGNEUR Pascal par Mme BRIFFARD Claudine, Mme CHAVES Hélène par M. GODEMAN Sébastien, M. RUELOUX Samuel par M. BARBIER Michel, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé.

Absent : M. MANGEON Stéphen.

Le secrétariat a été assuré par : M. VASSELIN Julien.

Date de convocation : 06/11/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 22	Nombre de pouvoirs : 6 Absent : 1
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 28
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : CESSIION D'UNE LICENCE IV PAR LA COMMUNE DE EU

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a acquis, en juin 2024, une licence IV auprès d'un bar/restaurant à Eu. Cette licence IV est demeurée inexploitée depuis la fermeture de cet établissement.

Des restaurateurs ont porté un projet d'ouverture d'un restaurant au 44 rue Paul Bignon. L'établissement dénommé « Le Mariamelia » devrait ouvrir en mars 2025.

Dans l'objectif de réaliser leur projet, ils ont proposé d'acquérir la licence IV détenue par la commune. Ils ont accepté le prix qui leur a été proposé d'un montant de 15 000 euros.

L'acte de cession joint à la présente délibération est assorti d'une clause par laquelle, en cas de revente ultérieure de la licence IV, Madame et Monsieur SISSIA s'engagent à accorder un droit de préférence à la commune de EU qui sera libre ou non de leur racheter.

.../...

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 076-217602556-20241112-2024254DEL-DE

S²LOW

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer l'acte de cession.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER

Le secrétaire de séance,
Julien VASSELIN

